

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1688
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval Inc. afin de couvrir les coûts équivalant à 5 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour quatre organismes en résidence, au montant total de 247 263,97 \$	
No dossier(s) interne(s) : J. Savoie No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 06-Concorde-Bois-de-Boulogne 07-Renaud Date CE souhaitée : 2023-05-17 Date CM souhaitée : 2023-06-06		
<p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 247 263,97 \$ Année du budget : 2023 Provenance du financement : 60304-7111-00-115110 </p> <p><u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1688
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2022-06-07	<u>No résolution</u> CM-20220607-546	<u>Objet</u> LOCATION D'ESPACES - COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian		
APPUYÉ PAR : Paolo Galati		
et résolu à l'unanimité:		
d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval inc. afin de couvrir les coûts équivalents à 5 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval et le Club de boxe A.B.C. de Laval, ainsi que l'équivalent de 7 mois de loyer pour le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, au montant total de 248 905,47 \$.		
ADOPTÉ (SD-2022-1775)		
<u>Date</u> 2021-06-01	<u>No résolution</u> CM-20210601-545	<u>Objet</u> LOCATION D'ESPACES - COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati		
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz		
et résolu à l'unanimité:		
d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval inc. représentant l'équivalent de 9 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres pour un montant de 407 333,65 \$.		
ADOPTÉ (SD-2021-520)		
<u>Date</u> 2021-05-19	<u>No résolution</u> CE-20210519-1706	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - LOCATION D'ESPACES - COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval inc. représentant l'équivalent de 9 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres pour un montant de 407 333,65 \$.		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1688
<p>(CT:1638644) (SD-2021-520)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-09 CE-20201209-3867 LOCATION D'ESPACES - COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval inc. représentant l'équivalent de 5 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, au montant de 215 893,75 \$.</p> <p>(CT:1613169) (SD-2020-3268)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-07-24 CE-20190724-2216 LOCATION D'ESPACES - CENTRE SPORTIF VAL-DES-ARBRES</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser la location d'espaces, via l'organisme Complexe Multi-Sports de Laval inc. au Centre sportif Val-des-Arbres, pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, pour un montant de 210 339,82 \$ représentant l'équivalent de 5 mois de loyer.</p> <p>(CT:1560638) (SD-2019-3023)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2018-07-25 CE-20180725-2297 LOCATION D'ESPACE - CENTRE SPORTIF VAL-DES-ARBRES</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser la location d'espace, via l'organisme gestionnaire Complexe Multi-Sports de Laval inc. au Centre sportif Val-des-Arbres, pour le Club de gymnastique Laval Excellence, le Mouvement aquatique de Laval, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, pour un montant de 204 296,26 \$ représentant l'équivalent de 5 mois de loyer.</p> <p>(C/T: 1507651) (SD-2018-2890)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Ville de Laval encourage les organismes et acteurs du milieu dans la prise en charge des activités de sports intérieurs offertes à la population. De ce fait, la Ville reconnaît les organismes suivants comme partenaires de la municipalité à titre de responsables du développement de leur discipline sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Club de gymnastique Laval Excellence - Piscine Val-des-Arbres - Club de pétanque Val-des-Arbres - Club de boxe A.B.C. de Laval <p>Malgré le fait que la Ville de Laval profite d'ententes avec le Centre de services scolaire de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'utilisation des piscines et des gymnases, le nombre de plages horaires disponibles et la qualité des équipements limitent l'offre de services de nos organismes. Ceux-ci doivent donc procéder à la location d'espaces supplémentaires.</p> <p>La Ville de Laval, via l'organisme gestionnaire Complexe Multi-Sports de Laval, met à la disposition des associations et des citoyens des installations et des équipements pour la pratique des sports intérieurs au Centre sportif Val-des-Arbres.</p> <p>Les organismes peuvent ainsi procéder à la location d'espaces à ce centre.</p> <p>Concernant la piscine Val-des-Arbres, les heures de location seront octroyées à l'organisme Eau Laval selon le plan de redressement déposé en lien avec la gestion de l'offre de service, la gestion des ressources humaines et financières ainsi que la gouvernance.</p> <p>Nous souhaitons soutenir les organismes identifiés plus haut dans leur mission en défrayant l'équivalent de 5 mois de loyer au Complexe Multi-Sports de Laval et ainsi permettre la poursuite de leurs activités.</p> <p>La Ville de Laval ne possède pas les infrastructures en nombre suffisant et n'est pas munie d'équipements nécessaires à la pratique sportive de niveaux récréatif et compétitif. Ce manque d'infrastructures est un frein au développement des activités sportives intérieures à Laval.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1688
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Sur réception d'une facture :</p> <p>Mai à septembre 2023 : 247 263.97 \$ incluant TPS et TVQ</p> <p>Détail par organismes :</p> <p>Club de gymnastique Laval Excellence (mai à septembre) : 135 924,81 \$ Piscine Val-des-arbres (mai à septembre) : 38 532,59 \$ Club de boxe A.B.C. de Laval (mai à septembre) : 13 389,25 \$ Club de pétanque Val-des-Arbres (mars à septembre) : 27 212,25 \$</p> <p>TOTAL : 215 058,90 \$ (avant taxes)</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget au fonctionnement 2023.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Ces organismes sont dûment admissibles en vertu de la politique municipale d'admissibilité aux organisations lavalloises</p> <p>La Ville de Laval désire encourager la pratique d'activités sportives et le développement des disciplines de sports intérieurs par les Lavallois, en lien avec les engagements de la Politique de l'activité physique municipale.</p> <p>Conformément au paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, les article 573 et 573.1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne peuvent s'appliquer à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Complexe Multi-Sports de Laval Inc. A/S Madame Michelle Bellemare 955, avenue Bois-de-Boulogne Laval (Québec) H7N 4G1</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>d'autoriser la location d'espaces au Complexe Multi-Sports de Laval Inc. afin de couvrir les coûts équivalant à 5 mois de loyer au Centre sportif Val-des-Arbres pour le Club de gymnastique Laval Excellence, la piscine Val-des-arbres, le Club de boxe A.B.C. de Laval et le Club de pétanque Val-des-Arbres, et ce, pour un montant de 247 263,97 \$ incluant TPS et TVQ.</p> <p>(CT:1747148)</p>		
<p>CERTIFICATION</p> <p>Numérotation des finances : 1747148 Coût estimé affectant l'année en cours : 225 784,96 \$ CM requis : Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> ZIZZI, ANGELA (53268) 2023-06-06 Trésorier adjoint AN - MS - JR </p>		